

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 6 avril deux mil vingt et un. Par suite d'une convocation en date du 29/03/2021, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le six avril deux mil vingt et un, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	07
Votants	07
Pour	07
Contre	0
Abstention	0
Délibération n° 19-2021	

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, FLORANCE Olivier,
JACQUIOT Muriel, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ
Véronique, HAUTIER Sandra,

Absents excusés : MARLOT Fanny, MAGNIEN Karine,
DEGRYSE Michel, FEIG Laura

Pouvoir :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.
Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Muriel Jacquot est désignée pour remplir cette fonction.

Vote du Budget Primitif 2021

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal vote le budget primitif communal 2021 tel qu'il est présenté, à savoir :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 315 282.00 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes : 61 405.00 €

Ont signé au registre les membres présents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Baslieux-lès-Fismes,
Le 9 avril 2021
Le Maire, Lucie POLLET



Lucie POLLET

LUCIE POLLET
2021.04.09 13:18:59 +0200
Ref:20210409_124801_2-1-O
Signature numérique
le Maire